DLP 12-5-78430967

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - COTE-D'OR - SAONE-&-LOIRE - YONNE - NIÈVRE - JURA - DOUBS - HAUTE-SAONE - TERRITOIRE DE BELFORT

ABONNEMENT ANNUEL 60 F.

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Z.I. NORD - B.P. 194 - 21206 BEAUNE CEDEX - Tél. (80) 22.19.38

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C. C. P. DIJON 3405.12 K

Imprimerie de la Station de "Bourgogne et Franche-Comté" - Le Directeur-Gérant : P. JOURNET - Commission Paritaire de Presse N° 527 - AD

Bulletin n° 126 - 11 Mai 1978

RENOUVELLEMENT DES TRAITEMENTS APRES LESSIVAGE : Rappelons que d'une façon générale les applications phytosanitaires doivent être renouvelées sans attendre un nouvel avis de la Station en cas de pluies prolongées (20 à 25 mm).

V I G N E

BRENNER (*Rougeot parasitaire*) : Dans les secteurs habituellement atteints par la maladie (notamment JURA, ...) un premier traitement est à placer dès le stade E (2-3 feuilles). Les produits cupriques ou organo-cupriques peuvent être utilisés mais certains organiques de synthèse se sont révélés supérieurs : mancozèbe, manèbe, mancopper, captafol.

MILDIOU : Rien ne permet de dire que 1978 sera comme 1977 une année à mildiou. Cependant en ce début de campagne les facteurs biologiques et météorologiques sont très favorables à une installation de la maladie et nous engagent à la plus grande prudence.

En effet les pluies abondantes de l'hiver et du début de printemps ont été très propices à une bonne conservation des oeufs de mildiou qui s'étaient formés en très grand nombre à l'automne. Ces oeufs arrivent actuellement à maturité et sont donc susceptibles de provoquer des contaminations primaires. En conséquence nous conseillons un premier traitement à effectuer juste avant le 18 Mai dans tous les secteurs présentant une végétation de 3-4 feuilles.

Les produits de traitements : De nombreux fongicides bien connus sont autorisés. Deux matières actives nouvelles le curzate et l'éthyl phosphite d'aluminium (phosétal) entrent dans la composition de produits commerciaux récemment proposés aux viticulteurs.

Ces spécialités associent le curzate en très faible quantité (Anteor, Anteor C, Cuprofix CZ activé, Fulvax, Novofix activé, Rémiltine, Sygan, Sypral) ou l'éthyl phosphite d'aluminium (Mikal) à des matières actives déjà bien connues pour leur action sur le mildiou : zinèbe, mancozèbe, folpel, captafol et cuivre.

Le curzate est un fongicide qui a la propriété de pénétrer dans les feuilles et ainsi d'arrêter la progression du champignon au début de son développement. Il est peu rémanent ce qui a nécessité son association avec un produit classique et de ce fait tout lessivage (plus de 20 mm d'eau) rend obligatoire le renouvellement du traitement.

Les spécialités à base de curzate ont donc une action préventive empêchant la germination des spores et une action en profondeur après germination de celles-ci au début de la pénétration du champignon (contamination) maximum 3 à 4 jours. Elles permettent ainsi de lutter avec plus d'efficacité contre la maladie lorsque les chutes d'eau, favorables au mildiou, empêchent de pénétrer à temps dans les vignes et lessivent rapidement les produits.

P. 54

L'éthyl phosphite d'aluminium, lui, a la particularité de pénétrer dans les jeunes feuilles, d'être véhiculé par la sève (systémique) et ainsi de migrer d'une feuille ayant reçu du produit vers les feuilles sortant entre deux traitements et vers les grappes. Il assure ainsi une protection parfaite lors d'une pousse rapide en particulier en pépinière.

La pénétration du produit est plus ou moins rapide et demande un certain temps (48 h. environ) pendant lequel toute chute d'eau de plus de 20 mm nécessite un renouvellement du traitement. Passé ce délai le fongicide est à l'abri. Son action sur le champignon après pénétration ne dépasse pas 24 heures.

La spécialité à base d'éthyl phosphite d'aluminium a donc une action préventive prolongée, grâce à sa migration dans la plante et indépendante des conditions météorologiques 48 heures après application.

Actuellement et en attendant des études complémentaires, ces nouveaux produits anti-mildiou demandent à être appliqués par les viticulteurs dans les mêmes conditions que ceux employés jusqu'alors c'est-à-dire en traitements préventifs, suivant les indications de la Station d'Avertissements. Mais les résultats expérimentaux obtenus au cours de l'année 1977 particulièrement difficile ont démontré leur supériorité.

Ajoutons en outre que le respect des doses compte tenu du volume de bouillie à l'hectare et la qualité de la pulvérisation ont une importance capitale.

OÏDIUM : Rappelons que la lutte contre l'oïdium doit commencer tôt. Ajouter un soufre mouillable dès le premier traitement : 5 à 7 Kg/hectare de soufre.

ARAIGNES ROUGES (et JAUNES) : Etant donné l'importance localement des pontes d'hiver dénombrées, surveiller l'évolution des populations à la face inférieure des feuilles et intervenir en cas de pullulations avec un acaricide spécifique.

ACARIOSE : Se reporter au bulletin n° 119 du 15 mars.

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER : La végétation s'étant fortement développée, notamment sur poirier, une nouvelle intervention est préconisée, dès que possible, pour prolonger la protection des arbres et particulièrement celle des jeunes poirettes.

OÏDIUM DU POMMIER : Eliminer et brûler les pousses oïdiées des variétés de pommiers sensibles à l'oïdium. Ajouter un fongicide anti-oïdium dans les préparations employées contre les maladies et ravageurs.

PUCERONS, CHENILLES DEFOLIATRICES, CHARANCONS et PHYLLOBIUS : Surveiller l'évolution de ces ravageurs et intervenir en cas de nécessité.

ARAIGNEES ROUGES : Les éclosions ont été retardées par le temps perturbé. Toutefois la surveillance devra être attentive et en cas de besoin traiter à l'aide de produits comme tétrasul (Animert V 101) si les éclosions ne sont pas terminées, dicofol (Kelthane, Sovifol) ou d'autres acaricides spécifiques.

ARBUSTES A PETITS FRUITS

ANTHRACNOSE DES CASSISSIERS et GROSEILLIERS : Renouveler le traitement à la fin de la floraison avec manèbe ou mancozèbe.

DESSECHEMENT DES TIGES DU FRAMBOISIER :Une nouvelle application fongicide est conseillée.

PUCERONS VERTS SUR CASSISSIERS : Ajouter un aphicide en fin de floraison.

H O U B L O N

MILDIOU : Les premières pousses contaminées (pousses spiciformes) qui sont apparues dès début mai constituent une source de contaminations secondaires en périodes favorables à l'évolution du mildiou. En raison des risques actuels nous conseillons d'enlever et de brûler toutes les pousses malades lors de l'ébroussage et d'effectuer le plus tôt possible un traitement fongicide.

.../...

CULTURES LÉGUMIÈRES

MILDIOU DE L'OIGNON : Malgré le retard de la végétation les cultures d'oignons du secteur d'AUXONNE atteignant le stade 3 feuilles doivent recevoir une protection si possible en pulvérisation pneumatique pour obtenir une meilleure adhérence avec un produit organique ou organo-cuprique.

CRIOCERE DE L'ASPERGE : En cas d'attaques sur jeunes plantations intervenir soit en pulvérisation avec lindane (20 g./hl) ou parathion (30 g./hl), soit en poudrage avec les mêmes matières actives à 350 g./hectare.

CÉRÉALES

. BLES TENDRES D'HIVER : *PIETIN VERSE* : Deux parcelles sur trois présentent des symptômes de cette maladie. Une parcelle sur quatre possède plus de 20% de tiges malades. Pour les parcelles fortement attaquées (une talle sur trois) et dans des situations tardives il est encore possible d'intervenir dans les meilleurs délais.

FUSARIOSE (*de type piétin verse*) : Maladie signalée dans une parcelle sur trois. Nous constatons une légère évolution par rapport à la semaine dernière. Cette maladie est à surveiller.

SEPTORIOSE : Est présente dans une parcelle sur trois, surtout sur les feuilles les plus âgées. Le traitement serait sans intérêt actuellement.

OÏDIUM : Présence de quelques taches à la base des tiges dans une parcelle sur cinq. Cette maladie est localisée ; pas d'intervention à envisager dans l'immédiat.

. ORGES D'HIVER et ESCOURGEONS : *PIETIN VERSE et FUSARIOSE* : Comme pour le blé un éventuel traitement contre les maladies du pied ne peut être envisagé que pour les cultures en situation tardive.

RHYNCHOSPORIOSE : Toutes les parcelles du réseau présentent des symptômes à des degrés divers d'évolution. Si la maladie se propage sur les feuilles les plus jeunes, ne pas hésiter de traiter : il est encore possible d'intervenir au stade "gonflement de l'épi".

ROUILLE BRUNE : Maladie présente localement. Le traitement n'est pas conseillé actuellement.

. ORGES DE PRINTEMPS : Quelques parcelles présentent des débuts d'attaques de *RHYNCHOSPORIOSE*. Nous conseillons de surveiller ces cultures surtout au stade un noeud.

. TOUTES CEREALES : Apparemment nous observons très peu de migrations des chenilles de la *TORDEUSE DES CEREALES* (*Cnephasia pumicana*). Il est actuellement trop tôt pour intervenir. Des *PUCERONS* isolés nous sont signalés.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription phytosanitaire
"Bourgogne et Franche-Comté"
G. VARLET

CONCOURS DE DÉTECTION DES PREMIÈRES TACHES DU MILDIOU DE LA VIGNE

La Station d'Avertissements ouvre un concours pour la détection des premières taches de mildiou. Les lauréats sont récompensés par une prime :

- 50,00 Frs pour la première tache signalée dans le Département

et de - 30,00 Frs pour la seconde

Pour que l'échantillon arrive en bon état il faut le placer dans un sachet plastique entre deux feuilles de buvard.

Pour obtenir la prime, envoyer la feuille contaminée aussitôt après la découverte accompagnée du questionnaire suivant :

NOM et prénom : . . . .
Adresse : . . . .
Commune : . . . .
Cépage ou espèce : . . . .
Situation de la feuille malade sur la souche (1ère, 2°, 3°, 4° feuille) : . . . .
Nombre de taches observées dans la parcelle : . . . .
Situation de la parcelle(1) : en coteau, en plaine, cuvette . . . .
Date de la découverte : . . . . Signature . . . .

(1) Rayer les mentions inutiles.

Inscription à la Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse n°527AD.

P55